

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 804-2008, 27 août 2008

CONCERNANT l'insaisissabilité d'œuvres d'art et de biens historiques provenant de l'extérieur du Québec

ATTENDU QUE l'article 553.1 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) permet au gouvernement de déclarer insaisissables, pour la période qu'il détermine, les œuvres d'art ou biens historiques qui proviennent de l'extérieur du Québec et y sont exposés publiquement ou sont destinés à l'être, dans la mesure où ces œuvres ou ces biens n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec;

ATTENDU QUE le Musée national des beaux-arts du Québec est l'hôte, du 25 septembre 2008 au 16 novembre 2008, de l'exposition «La Grande Traversée-Horizons photographiques»;

ATTENDU QUE les œuvres d'art et biens historiques, mentionnés au document ci-joint et exposés publiquement au Québec dans le cadre de cette exposition, proviennent de l'extérieur du Québec et n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de déclarer l'insaisissabilité des œuvres et biens mentionnés au document ci-joint, de même que de toute autre œuvre d'art et tout bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition «La Grande Traversée-Horizons photographiques», et ce, à compter de leur date d'arrivée, soit le ou vers le 15 septembre 2008, et jusqu'à leur date de départ, soit le ou vers le 20 novembre 2008;

ATTENDU QUE conformément au troisième alinéa de l'article 553.1 du Code de procédure civile, cette insaisissabilité n'empêche pas l'exécution de jugements rendus pour donner effet à des contrats de services relatifs au transport, à l'entreposage et à l'exposition de ces œuvres d'art et biens historiques et de toute œuvre d'art et tout bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition «La Grande Traversée-Horizons photographiques»;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les œuvres d'art et biens historiques provenant de l'extérieur du Québec et n'ayant pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec et qui sont mentionnés au document annexé, et qui seront exposés du 25 septembre 2008 au 16 novembre 2008 au Musée national des beaux-arts du Québec, dans le cadre de l'exposition «La Grande Traversée-Horizons photographiques», ainsi que toute autre œuvre d'art et tout bien historique qui pourront s'y ajouter et qui n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec, soient déclarés insaisissables à compter de leur date d'arrivée, soit le ou vers le 15 septembre 2008;

QUE cette insaisissabilité demeure en vigueur jusqu'au moment du départ du Québec de ces œuvres d'art et biens historiques, et de toute œuvre d'art et tout bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition «La Grande Traversée-Horizons photographiques», soit le ou vers le 20 novembre 2008;

QUE le présent décret entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

### ANNEXE

Exposition  
*La Grande Traversée-Horizons photographiques*

Présentée au Musée national des beaux-arts du Québec du 25 septembre au 16 novembre 2008

#### Liste des œuvres

Martine ABALLEA  
*Convulsion des envies*  
n<sup>o</sup> Inv. : 95501  
88.5 x 58.7 cm

Martine ABALLEA  
*Ames mutilées*  
n<sup>o</sup> Inv. : 95499  
88.5 x 58.5 cm

Martine ABALLEA  
*Jus des neiges – Visitez*  
Diptyque  
n<sup>o</sup> Inv. : 01-347 (1 et 2)  
N<sup>o</sup> 1 : 150 x 95 cm  
N<sup>o</sup> 2 : 95 x 150 cm

Angela GRAUERHOLZ  
*La Bibliothèque*  
n<sup>o</sup> Inv. : 93322  
145.70 x 203.2 cm

Charles DECORPS  
*Sans titre n<sup>o</sup> 5*  
n<sup>o</sup> Inv. : 05-984  
100.3 x 100.2 cm

Charles DECORPS  
*Sans titre n<sup>o</sup> 6*  
n<sup>o</sup> Inv. : 05-985  
100.3 x 100.3 cm

Charles DECORPS  
*Sans titre n<sup>o</sup> 8*  
n<sup>o</sup> Inv. : 05-986  
100.3 x 100.3 cm

Angela GRAUERHOLZ  
*Landvermesser*  
n<sup>o</sup> Inv. : 93321  
145.6 x 207.7 cm

Corine MERCADIER  
*L'or 1*  
n<sup>o</sup> Inv. : 06-137  
67.57 x 117.5 cm

Corine MERCADIER  
*Glasstyp 16*  
n<sup>o</sup> Inv. : 99233  
84 x 82 x 2.8 cm

Jérôme SCHLOMOFF  
*La palombière*  
Vidéo  
n<sup>o</sup> Inv. : 07-149

Seton SMITH  
*Portrait*  
n<sup>o</sup> Inv. : 931014  
180.20 x 120 cm

Keiichi TAHARA  
*Château d'Oiron, décembre 1990*  
Série de 11 photos  
n<sup>o</sup> Inv. : 90540  
8 photos de 40 x 50 cm chacune  
Les photos sélectionnées sont : 1-2-3-5-7-8-9-11

Isabelle WATERNAUX  
*(Sans titre)*  
de la série Equivalences  
n<sup>o</sup> Inv. : 96315  
103.7 x 80.6 cm

50529